

Demande de révision d'un résultat scolaire

SERVICES ÉDUCATIFS
BUREAU DE LA DIRECTION

IMPORTANT : Veuillez enregistrer le formulaire sur votre ordinateur avant de le remplir avec Adobe Reader ou à la main. Ne pas remplir le formulaire dans un navigateur Web. Le demandeur doit seulement compléter la première page. La deuxième page est réservée à l'enseignant et à l'établissement scolaire.

La révision du résultat d'un élève consiste à examiner de nouveau ce résultat. Il ne s'agit pas d'une reprise d'examen pour l'élève. La révision peut mener au maintien, à la majoration ou à la diminution du résultat initial.

IDENTIFICATION	
Nom de l'élève :	Date de naissance :
Adresse :	
Établissement scolaire :	
Niveau scolaire / programme d'études :	
Nom de l'enseignant :	

MOTIF(S) DE LA DEMANDE
Date de la réception du résultat faisant l'objet de la demande de révision :
Matière / compétence concernée :
Identification de l'évaluation ou du résultat concerné :
Résultat obtenu :
Motifs justifiant la demande : (maximum 1200 caractères)
Pièces justificatives annexées à la demande, le cas échéant (exemple : évaluation concernée <u>si elle a été remise à l'élève</u>) :

PERSONNE QUI DEMANDE LA RÉVISION	
<input type="checkbox"/> Élève	<input type="checkbox"/> Parent ou tuteur de l'élève
Prénom et nom en lettres moulées de la personne qui demande la révision :	
Téléphone :	Date de la demande :

SECTION RÉSERVÉE À L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Nom de la direction d'établissement qui reçoit la demande :

Date de réception de la demande :

Date de la transmission de la demande à l'enseignant :

Autres commentaires :

SECTION RÉSERVÉE À L'ENSEIGNANT

Date de la réception de la demande :

Résultat obtenu suite à la demande de révision :

Motifs de la décision :

Signature :

Date de la décision :

INFORMATIONS IMPORTANTES**Consultation :**

Si l'évaluation concernée n'a pas été remise à l'élève et que vous souhaitez consulter les pièces à l'appui de cette décision, vous devez vous adresser à votre direction d'établissement. Prenez note qu'aucune copie ne sera transmise, qu'aucun appareil électronique ne sera permis lors de cette consultation et qu'il ne sera pas autrement permis de conserver une trace des questions ou réponses de l'évaluation.

Décision finale :

Le résultat obtenu à la suite d'une demande de révision est définitif.